



VILLE DE MENDE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

ANNEXE 4 – CADRES FINANCIERS - GRILLE TARIFAIRE

	<i>SIEGE</i>	<i>IMPLANTATION LOCALE</i>
 <p>Cabinet MERLIN Groupe MERLIN</p>	6 rue Grolée 69 289 LYON Cedex 02 Tél : 04 72 32 56 00 Fax : 04 78 38 37 85	38 route de Séverac 12 850 ONET-LE-CHATEAU (RODEZ) Tél : 05 65 68 13 59
<p>Loiré - Henochsberg & Associé <i>Avocats à la Cour</i></p>		9 rue de Châteaudun 75009 PARIS Téléphone : 01-81-70-36-25 Télécopie : 01-88-32-72-38 E-mail : xl@lhavocats.com
 <p>Appi Alsace process projets industriels</p>		40 rue Jean Monnet Melpark 68200 MULHOUSE Téléphone : 03 89 33 00 00 Télécopie : 03 89 32 27 26 E-mail : appi@appi68.com

SOMMAIRE

1	CADRE DE LA GRILLE TARIFAIRE.....	5
1.1	TARIFS DU CREMATORIUM.....	5
1.1.1	TARIF DE CREMATION.....	6
1.1.2	CREMATION DE PIECES ANATOMIQUES.....	6
1.1.3	CREMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION.....	6
1.1.4	LOCATION DES SALLES DE CEREMONIE SANS CREMATION.....	7
1.1.5	PREPARATION ET REALISATION D'UN HOMMAGE SIMPLE.....	7
1.1.6	PREPARATION ET REALISATION D'UNE CEREMONIE PERSONNALISEE.....	7
1.1.7	DEPOT TEMPORAIRE DE L'URNE AU CREMATORIUM.....	8
1.2	LA FORMULE DE REVISION.....	8
2	CADRE DE LA DECOMPOSITION DU COUT D'INVESTISSEMENT	9
3	CADRE DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL ET SOUS-DETAIL	10

1 CADRE DE LA GRILLE TARIFAIRE

1.1 TARIFS DU CREMATORIUM

Les tarifs du crématorium proposés sont les suivants :

En EUROS	TARIFS		
	TARIF HT	TVA 20,00%	TARIF TTC
TARIF DE CRÉMATION			
Cercueil adulte – Cercueil toute taille	750,00	150,00	900,00
Cercueil enfant (1 à 12 ans)	-	-	-
Cercueil enfant (moins de un an)	-	-	-
CRÉMATION DES PIÈCES ANATOMIQUES			
Conteneur de 60 kg et 200 litres max. (Grand modèle)	625,00	125,00	750,00
Conteneur de 30 kg et 100 litres max. (Petit modèle)	291,67	58,33	350,00
CRÉMATION DES RESTES D'UN CORPS EXHUME DONT L'IDENTITE EST CONNUE			
Cercueil contenant un corps inhumé depuis plus de 5 ans	625,00	125,00	750,00
Cercueil adulte contenant un corps inhumé depuis moins de 5 ans	291,67	58,33	350,00
LOCATION (1 heure) DE LA SALLE DE CEREMONIE (NON SUIVIE D'UNE CREMATION)	100,00	20,00	120,00
PLUS VALUE POUR LA PREPARATION ET LA REALISATION D'UN HOMMAGE SIMPLE (durée 20 à 30 minutes) incluant la mise à disposition de la sale de cérémonie durant 45 minutes	100,00	20,00	120,00
PLUS VALUE POUR LA PREPARATION ET LA REALISATION D'UN HOMMAGE PERSONNALISEE (durée 45 à 60 minutes) incluant la mise à disposition de la sale de cérémonie durant 90 minutes	125,00	25,00	150,00
FOURNITURE D'UNE URNE CINERAIRE	20,00	4,00	24,00
DEPOT TEMPORAIRE DE L'URNE AU CREMATORIUM, au-delà de 1mois (forfait mensuel)	70,00	14,00	84,00
PRESTATION DE DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR	45,00	9,00	54,00

1.1.1 TARIF DE CREMATION

Le tarif de crémation rassemble l'ensemble des prestations qui permettent d'assurer la qualité du service public délégué. Dans ce cadre, le tarif de crémation porte sur :

- La réception du cercueil, son identification (fourniture gratuite des pastilles réfractaires d'identification),
- L'accueil et l'accompagnement de la famille et de son mandataire,
- La mise à disposition éventuelle d'un salon d'attente,
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil pour la crémation,
- L'accompagnement de la famille dans la salle de visualisation, si la famille le souhaite,
- L'assistance de la famille durant l'attente au crématorium,
- La crémation du cercueil,
- La pulvérisation des cendres,
- Le recueil et la remise des cendres, dans une urne sertie fournie par l'entreprise de pompes funèbres mandataire de la famille, accompagnés d'une courte cérémonie.

1.1.2 CREMATION DE PIÈCES ANATOMIQUES

Les crémations de pièces anatomiques d'origine humaine en provenance des établissements de soins sont faites dans le cadre du Règlement Intérieur du crématorium selon le tarif qui distingue deux types d'emballages :

- Conteneur d'une capacité de 30 kg et 100 litres maximum
- Conteneur d'une capacité de 60 kg et 200 litres maximum

1.1.3 CREMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION

Les tarifs applicables à la crémation des restes des corps exhumés dépendent de la période d'inhumation des corps :

- Lorsque l'exhumation des restes des corps intervient moins de cinq ans après l'inhumation ;
- Lorsque l'exhumation des restes des corps a lieu plus de cinq ans après l'inhumation.

Lorsque la crémation est faite à la demande d'une famille, le tarif de la crémation a un caractère forfaitaire qui intègre les prestations du paragraphe « Crémation » tel qu'indiqué ci-dessus mais sans exposition du cercueil, sauf demande expresse de la famille pour un instant de recueillement.

Lorsque la crémation porte sur des restes exhumés provenant de reprise de concessions municipale, le tarif de la crémation a un caractère forfaitaire qui comprend :

- La réception du cercueil, son identification (fourniture gratuite des pastilles réfractaires d'identification),

- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil pour la crémation,
- La crémation du cercueil,
- La pulvérisation des cendres,
- Le recueil et la remise des cendres à la Collectivité dans un réceptacle fourni par celle-ci.

1.1.4 LOCATION DES SALLES DE CEREMONIE SANS CREMATION

La grande salle ou la petite salle de cérémonie peuvent être louées indépendamment de la réalisation d'une crémation (Cérémonie du souvenir 1 an après une crémation par exemple)

Cette location comprend également la mise à disposition du matériel vidéo et de sonorisation ainsi que les différents programmes musicaux et vidéo pouvant être choisis par les familles.

Le tarif est proposé pour une durée de location d'une heure.

Ces cérémonies font l'objet d'une réservation spécifique auprès du personnel du crématorium afin de trouver place dans le planning de crémation.

1.1.5 PREPARATION ET REALISATION D'UN HOMMAGE SIMPLE

A la demande du mandataire ou de la famille, le mandataire ou le personnel du crématorium peut être chargé de préparer et réaliser une cérémonie d'hommage simple.

Cette cérémonie de recueillement ou d'adieu simple comprend la lecture d'un texte et la diffusion d'images, de vidéos ou de chants présélectionnés par les équipes du crématorium permettent le déroulement des phases de la cérémonie.

La durée de cet hommage est de 30 minutes maximum et la mise à disposition de la sale de cérémonie est de 45 minutes maximum.

Ces cérémonies font l'objet d'une réservation spécifique auprès du personnel du crématorium afin de trouver place dans le planning de crémation.

1.1.6 PREPARATION ET REALISATION D'UNE CEREMONIE PERSONNALISEE

A la demande du mandataire ou de la famille, le mandataire, un tiers ou le personnel du crématorium peut être chargé de préparer et réaliser une cérémonie personnalisée. Cette cérémonie reprend les grands principes de la cérémonie d'hommage simple en incorporant des moments plus personnels. Elaborée à l'avance avec la famille et le maitre de cérémonie, sa préparation intègre le choix des textes, des passages musicaux, d'objets symboliques, d'images et de vidéos, Elle fait appel au savoir-faire des professionnels et nécessite une plus grande présence du personnel du crématorium.

La durée de cet hommage personnalisé est de 60 minutes maximum et la mise à disposition de la sale de cérémonie est de 90 minutes maximum.

Ces cérémonies font l'objet d'une réservation spécifique auprès du personnel du crématorium afin de trouver place dans le planning de crémation.

1.1.7 DEPOT TEMPORAIRE DE L'URNE AU CREMATORIUM

Pour permettre aux familles de prendre le temps de décider de la destination finale des cendres, il est prévu de pouvoir laisser l'urne en dépôt au crématorium, dans le cadre des prescriptions du Règlement Intérieur du crématorium.

Le dépôt temporaire est gratuit pour une période de 1 (un) mois, puis fait l'objet d'une facturation forfaitaire mensuelle.

1.2 LA FORMULE DE REVISION

La formule de révision est la suivante :

$$\frac{T}{T_0} = 0,15 + \dots\dots\dots 28\% \frac{S}{S_0} + \dots\dots\dots 12\% \frac{E}{E_0} + \dots\dots\dots 45\% \frac{FSD1}{FSD1_0}$$

T / T₀ Coefficient de variation des tarifs

S Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Industries mécaniques et électriques (NAF rév. 2 postes 25-30 32-33) - Base 100 en décembre 2008 série n° 1565183 à l'époque de la révision.

S₀ Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Industries mécaniques et électriques (NAF rév. 2 postes 25-30 32-33) - Base 100 en décembre 2008 , série n° 1565183, à la date d'entrée en vigueur de la convention.

E Indice "IP de production de l'industrie pour les marchés français - Prix départ usine - Grands regroupements industriels (MIGS) - Energie", série n°10534844, à l'époque de la révision.

E₀ Indice "IP de production de l'industrie pour les marchés français - Prix départ usine - Grands regroupements industriels (MIGS) - Energie", série n°10534844, à la date d'entrée en vigueur de la convention

FSD 1 Indice "Frais et services divers" à l'époque de la révision.

FSD 1₀ Indice "Frais et services divers" à la date de notification de la convention.

La formule de révision des tarifs comprend une partie fixe de 15%.

Les coefficients de pondération ont été déterminés, par le concessionnaire, en fonction de la structure des charges résultant des comptes d'exploitation prévisionnels joint en annexe du contrat.

2 CADRE DE LA DECOMPOSITION DU COUT D'INVESTISSEMENT

Voir la pièce annexe 01221710 – 8SD – DCE – DF 019 : Cadres financiers – onglet cadre décomposition du cout d'investissement (Excel)

3 CADRE DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL ET SOUS-DETAIL

Voir la pièce annexe 01221710 – 8SD – DCE – DF 020 cadres financiers – onglet Cadre du compte d'exploitation prévisionnel. (Excel)

Le nombre de crémation n'est pas imposé dans la simulation budgétaire. Le candidat doit impérativement compléter ce document.

Le Concessionnaire précise ci-après le détail des postes suivants :

- Produits d'exploitation en fonction de sa grille tarifaire et du type de prestation envisagé
- Les charges de personnel en fonction du nombre d'agent, de leur qualification et du cout annuel de chaque catégorie de personnel
- Les charges de sous-traitance et entretien en détaillant d'une part les prestations qu'il envisage de sous-traiter et en précisant le coût des principales opérations d'entretien avec leur fréquence.
- Les autres charges par poste de dépenses et la provision de GER en fonction du programme prévisionnel de renouvellement, qui distingue le renouvellement programmé du renouvellement non programmé.
- Les frais d'administration qui feront apparaître leur mode de calcul, les frais financiers de remboursement des emprunts.
- Les Amortissements et Investissements, en détaillant l'amortissement des installations par équipement.
- Les redevances communautaires reversées à la Collectivité, en précisant le mode de calcul en application du contrat de concession.

3.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

3.1.1. DETERMINATION DU POTENTIEL D'ACTIVITE

Chaque consultation relative à la construction d'un nouveau crématorium donne lieu à une analyse en 2 étapes afin de déterminer si l'implantation d'un tel établissement sur le territoire pressenti présente un intérêt.

Pour déterminer les hypothèses du plan prévisionnel de fréquentation de l'établissement, nous avons ainsi utilisé 2 méthodes distinctes :

Première méthode :

- Nous avons tout d'abord identifié les crématoriums déjà implantés ainsi que les projets de crématoriums à proximité de Mende (Sévérac à 60kms au Sud-Ouest et Le Puy-en-Velay à 90km au Nord) et défini plusieurs bassins géographiques susceptibles de privilégier votre nouvel équipement plutôt que ceux déjà existants.

- Partant de cette hypothèse, nous avons recueilli les statistiques de décès sur ces bassins de population, il s'agit de :
 - La zone Sud qui s'étend de Mende à Florac ;
 - La zone à l'Est de Mende jusqu'à Villefort ;
 - La zone à l'Ouest de Mende qui va jusqu'à Bourg sur Colagne ;
 - Sur l'ensemble de ces zones, les chiffres de l'INSEE font état d'environ 900 décès en 2019. Nous privilégions les statistiques de 2019 étant donné que la mortalité a été plus forte en 2020 et 2021, rendant difficilement exploitables les statistiques de ces années.
- Afin d'estimer la part de ces décès qui conduira à la réalisation de crémations (c'est-à-dire le taux de crémation : le pourcentage de défunts qui privilégient la crémation à l'inhumation), nous croisons les statistiques nationales liées au taux de crémation avec les observations des professionnels du secteur récupérées à l'aide de contacts auprès des opérateurs funéraires de la zone. Ce taux était légèrement inférieur à 32% en 2021. L'expérience montre qu'au cours des 10 dernières années il a augmenté en moyenne d'environ 1% par an et devrait donc être de l'ordre de 36% lors de l'ouverture du crématorium.
- Cette méthode conduit à une estimation d'environ 36% x 900 décès = 325 crémations pour une mise en service en 2026.

Deuxième méthode :

- Nous avons également identifié, au sein des zones à proximité, l'intégralité des opérateurs funéraires et estimé de la manière la plus précise possible le niveau d'activité réalisé par chacun d'entre eux (par appels téléphoniques, récolte d'informations par les opérateurs funéraires voisins, etc.).
- Nous avons ensuite déterminé, grâce à notre connaissance de la zone, lesquels de ces opérateurs sont susceptibles de recommander votre crématorium aux familles qu'ils accompagnent. Au-delà d'une logique purement géographique, il faut en effet tenir compte du fait que certains opérateurs qui exploitent également un crématorium vont naturellement privilégier leur établissement et d'autres facteurs tels que les infrastructures routières à proximité, etc.

Ces 2 méthodes nous ont permis d'obtenir un résultat très proche, de l'ordre de 325 crémations annuelles à la mise en service de l'établissement.

3.1.2. DETAIL DES HYPOTHESES DU CHIFFRE D'AFFAIRES PREVISIONNEL

Les tableaux financiers sont présentés en euros constants (sans prise en compte de l'inflation) sur la durée de la délégation.

Nombre de crémations

Le nombre de crémations ainsi que son évolution ont été déterminés selon la méthode détaillée précédemment au §1.

Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement

Sur la base des données disponibles au sein des établissements que nous gérons et des informations récupérées sur la zone d'influence, nous avons estimé un taux de cérémonies à 80% des crémations réalisées la première année d'exploitation. Selon nos hypothèses, 55% des familles opteraient pour une cérémonie personnalisée, et 25% des cérémonies simples. Par notre expérience sur le terrain, nous estimons que ce taux de personnalisation des cérémonies devrait augmenter d'année en année pour atteindre 60% en année 5. Dans le même temps, le taux de cérémonies simples devrait lui augmenter de 1% par an pour atteindre 30% en année 5.

Dispersion des cendres

Sur la base des statistiques disponibles, nous estimons que 10% des crémations donneront lieu à une dispersion des cendres dans l'espace aménagé du cimetière.

Produits issus de la récupération des métaux

Conformément à la réglementation en vigueur, les produits issus de la récupération des métaux sont affichés dans notre CEP. Les revenus liés à la récupération des métaux représentent environ 15€ par crémation et sont intégralement reversés à des associations dont certaines peuvent être locales. C'est pourquoi nous avons ajouté une ligne dans la partie charge du CEP qui reprend à l'euro l'euro le montant des produits. Le gain pour SCF dans cette opération est nul.

3.2. CHARGES D'EXPLOITATION

3.2.1. DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

Ce poste correspond aux salaires, charges et intéressements de l'équipe en place ainsi que les remplacements durant les absences. Nous prévoyons le recrutement de 2 ETP à l'ouverture du crématorium puis un 3e dès que le seuil des 800 crémations annuelles sera atteint.

La masse salariale prévue permettra de proposer aux familles des créneaux étendus et de conserver des délais d'attente raisonnables. Vous trouverez plus de précisions dans la Note 3.1 « moyens humains, matériels et techniques ».

3.2.2. DETAIL DES CHARGES DE SOUS-TRAITANCE

Ce poste correspond à la maintenance totale de l'équipement de crémation (maintenance préventive & curative, tous travaux de fumisterie et d'automates pour 47 €/crémation).

Cette maintenance sera assurée dans un premier temps par notre fournisseur d'appareil de crémation : Facultatieve Technologies puis par la société Prodestis.

Le poste entretien des locaux comprend les prestations suivantes : l'entretien du bâtiment, des espaces verts, du site cinéraire, du matériel et de l'outillage, la maintenance de la climatisation, de la télésurveillance, de la fontaine à eau et de l'informatique.

En plus de l'entretien des appareils, du bâtiment et des espaces verts, nous avons établi un plan de contrôles techniques détaillés ci-dessous :

- Contrôle de la sécurité appareil (tous les 2 ans)
- Contrôle réglementaires installations gaz
- Contrôle réglementaires installations électriques
- Contrôle climatisation (tous les 5 ans)
- Contrôle réglementaires extincteurs
- Contrôle réglementaire conformité crématorium (tous les 6 ans)

3.2.3. DETAIL DES AUTRES CHARGES

Consommation gaz/électricité

Dans le contexte inflationniste que nous connaissons actuellement, il est très délicat d'estimer les charges d'exploitations sur la durée de la DSP. Comme tous les gestionnaires de crématoriums, nous sommes touchés de plein fouet par le renchérissement du coût d'approvisionnement en gaz et en électricité, 2 composantes essentielles de notre fonctionnement. Le coût d'approvisionnement en gaz a ainsi été multiplié par 3 en quelques mois en passant à plus de 150€/MWh soit 75€ par crémation (une crémation consommant du gaz à une moyenne de 0,5MWh). Dans ce contexte défavorable, nous disposons d'un atout : du fait de notre récent développement à l'international (Pays-Bas, Italie, etc.), nous sommes aujourd'hui le premier acteur européen de la crémation et disposons ainsi d'un fort pouvoir de négociation auprès des fournisseurs d'énergie.

Dans ce contexte, modéliser les charges d'énergie sur la durée de la DSP s'avère particulièrement complexe. Nous pensons ainsi qu'il n'est pas raisonnable d'établir un CEP en prenant en compte le coût actuel du gaz et de l'électricité puisque ce niveau exceptionnel n'est pas pérenne. Nous sommes convaincus que ce coût de l'énergie reviendra progressivement, au cours des années suivant la mise en service, au niveau historiquement constaté (avec un coût estimé à 60€/crémation à la mise en service avant de revenir vers un niveau de 40€/crémation, plus élevé qu'historiquement mais dans des proportions moindres que celles connues actuellement). Nous avons donc indiqué des coûts sensiblement identiques à ceux auxquels nous nous étions habitués au cours des dernières années, convaincus que l'apaisement du marché de l'énergie et notre position en tant qu'acteur leader du secteur en Europe nous permettront de contenir nos coûts.

Réactifs traitement des gaz & Mise en CET des résidus de filtration

Ces postes intègrent la fourniture et le traitement des réactifs de filtration.

Fournitures diverses, fournitures administratives équipement et habillement

Ce poste comprend notamment les éléments suivants :

- Dépenses de communication qui sont plus élevées la première année du fait de la communication faite autour de la mise en service du crématorium ;
- Véhicules et frais de déplacement ;
- L'achat des petits matériels et fournitures nécessaires à l'activité (fournitures administratives, petits outillages, articles funéraires telles que les estampilles...),

- Les frais liés aux services bancaires,
- Les frais de formation,
- Les frais liés à la retransmission à distance des cérémonies, ainsi que la fourniture de la cérémonie sur un support

Autres charges

Le poste d'assurances correspond à la prime d'assurance multirisques.

Le poste des frais postaux et télécommunication comprend majoritairement les frais liés aux abonnements téléphoniques et internet.

Le poste impôt locaux comprend les taxes sur salaires, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

GER

Le détail des opérations de GER prévues sur la durée du contrat pour chaque établissement vous est transmis dans la Note 3.3c – Note GER. Comme pour l'ensemble des établissements que nous gérons, nous vous proposons de suivre les opérations réalisées chaque année dans un document extra comptable qui vous sera remis avec le rapport annuel d'activité.

3.2.4. DETAIL DES FRAIS D'ADMINISTRATION

La société dédiée à la gestion de votre établissement sera une filiale détenue à 100 % par actionnaire unique, la Société des Crématoriums de France. L'ensemble des frais internes liés gestion et à l'administration de la société dédiée ont été inclus dans les frais de structure. Ils couvrent notamment la Direction générale, la Direction des opérations les ressources humaines, la Direction financière et juridique, la Direction comptable, la Direction Informatique, le secrétariat, la qualité, certification, l'audit.

L'ensemble des frais externes liés à la gestion et à l'administration de la société dédiée ont intégrés dans les honoraires des prestataires extérieurs (CAC, honoraires juridiques, etc.).

Ces frais représenteront 7% du chiffre d'affaires annuel du crématorium de Mende.

3.2.5. DETAIL DES AMORTISSEMENTS

Le montant des investissements s'élève à 1.829.605€ qui seront amortis sur toute la durée de la délégation de la façon suivante :

- 28 ans d'amortissement pour les travaux immobiliers
- 10 ans d'amortissement pour le mobilier
- 13 ans d'amortissement pour l'appareil de crémation et de filtration
- 10 ans d'amortissement pour les honoraires

3.2.6. DETAIL DES REDEVANCES

Nous proposons à votre collectivité une redevance qui se décompose de la manière suivante :

- Une redevance fixe de 8.000€ par an ;
- Une redevance variable représentant 1% du chiffre d'affaires H.T de l'année écoulee ;

La redevance totale estimée pourrait atteindre près de 500.000€ sur la durée de la DSP.

VILLE DE MENDE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

3.3. TABLEAU D'AMORTISSEMENTS ET ECHEANCIER D'INVESTISSEMENT

TABLEAU D'AMORTISSEMENTS

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Travaux immobilier	-	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411
Mobilier	-	6 773	6 773	6 773	6 773	6 773	6 773	6 773	6 773	6 773	6 773	6 773	6 773	6 773
Appareil de crémation et de filtration	-	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667
Honoraires	-	12 610	12 610	12 610	12 610	12 610	12 610	12 610	12 610	12 610	12 610	12 610	12 610	12 610

	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052
Travaux immobilier	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411
Mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appareil de crémation et de filtration	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667	21 667
Honoraires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064
Travaux immobilier	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	24 411	-
Mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appareil de crémation et de filtration	21 667	21 667	21 667	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honoraires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ECHEANCIER D'INVESTISSEMENTS

Emprunt investissement global	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
1 097 763	1 097 763	1 073 774	1 047 867	1 019 887	989 668	957 032	921 785	883 718	842 606	798 205	750 251	698 462	642 529	582 122	516 882	446 423	370 328	288 144	199 386	103 527
Constant	23 989	25 908	27 980	30 219	32 636	35 247	38 067	41 112	44 401	47 953	51 789	55 933	60 407	65 240	70 459	76 096	82 183	88 758	95 859	103 527
8,0%	87 821	85 902	83 829	81 591	79 173	76 563	73 743	70 697	67 408	63 856	60 020	55 877	51 402	46 570	41 351	35 714	29 626	23 052	15 951	8 282
20,0an(s)	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810	111 810
Capital restant du																				
Capital remboursé																				
Intérêts																				
Annuités																				

DocuSigned by:
Cédric TROUBOUL
 C6EC94389601415...